

5EME ANNÉE FORMATION DU CERTIFICAT DE CAPACITÉ D'ORTHOPHONISTE

Intitulé enseignement	ECTS	Coeff UE	H Cours	H TD	H Total	H TPE	Total CHAMPS	Responsable	Session 1		Session 2		
									Modalités	durée	Modalités	durée	
UE d'enseignement annuelles													
6. Formation à la pratique clinique (stages)	UE 6.8 : Stage clinique 4	13	1	750 h ou 188 demi-journées et 16H TD		120	886	Gaelle Benichou	Validation à partir d'un rapport de stage (écrit et/ou oral) et de l'évaluation du tuteur de stage	Des modalités de rattrapage du stage et/ou du rapport de stage (écrit et/ou oral) seront proposées par le jury de délibération			
11. Séminaires professionnels et Santé Numérique	UE 11 : Séminaires professionnels et Santé Numérique	2			60	60	20	80	Chantal de CASTELBAJAC	Validation d'un rapport sur deux des séminaires (Pas de note attendue)	Le jury de délibération peut proposer des modalités de rattrapages. Cette décision est laissée à l'appréciation du jury.		
									Brise Amadeo	Validation de la certification (Pas de note attendue)	Le jury de délibération peut proposer des modalités de rattrapages. Cette décision est laissée à l'appréciation du jury.		
					TOTAL			966					

Semestre 9												
Module	UE 4.4 : Education thérapeutique du patient en orthophonie	2	1	10	12	22	30	52	Isabelle Mereuze	Contrôle Continu		Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants) E : 1h O : 15 min
5. Pratiques professionnelles	UE 5.3.4 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles de la cognition mathématique	2	1	5	25	30	50	355	Eve Le Cochenne	Contrôle Continu		Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants) E : 1h O : 15 min
	UE 5.6.3 : Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre du bégaiement et des autres troubles de la fluence	2	1	30	25	55	60		Chantal de Castelbajac	Examen Terminal	1H30	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants) E : 1h O : 15 min
	UE 5.7.4 : Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre des syndromes démentiels	2	1	20	20	40	40		Gaelle Benichou	Examen Terminal	1H30	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants) E : 1h O : 15 min
	UE 5.7.5 : Troubles cognitivo-linguistiques acquis, bilan et évaluation des troubles cognitivo-linguistiques acquis	2	1	20	20	40	40		Gaelle Benichou	Examen Terminal	1H	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants) E : 1h O : 15 min
7. Recherche en orthophonie	UE 7.3 : Statistiques 2.2	2	1	10	30	40	50	90	Amadou Alioum	Examen Terminal	1H30	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants) E : 1h30 O : 15 min
8. Compétences transversales	UE 8.1 : Infectiologie et hygiène	1	1	15	5	20	10	30	Chantal de Castelbajac	Examen Terminal	30 min	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants) E : 30 mn O : 15 min
12. UE optionnelles obligatoires	Parcours personnalisé	2	1				10	10	Chantal de Castelbajac	Validation d'ECTS (voir modalités spécifiques sur les modalités communes) (Pas de note attendue)		Le jury de délibération peut proposer des modalités de rattrapage. Cette décision est laissée à l'appréciation du jury de délibération.
						TOTAL S9		537				

5EME ANNÉE FORMATION DU CERTIFICAT DE CAPACITÉ D'ORTHOPHONISTE

Intitulé enseignement	ECTS	Coeff UE	H Cours	H TD	H Total	H TPE	Total CHAMPS	Responsable	Session 1		Session 2		
									Modalités	durée	Modalités	durée	
Semestre 10													
Module 4. Orthophonie : la profession	UE 4.5 : La relation thérapeutique dans un contexte d'intervention orthophonique	2	1	4	14	18	30	48	Isabelle Mereuze	Contrôle Continu	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min	
5. Pratiques professionnelles	UE 5.5.3 : Intervention orthophonique auprès des personnes présentant des surdités acquises	2	1	20	20	40	50	235	Chantal de Castelbajac	Contrôle Continu	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min	
	UE 5.7.6 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles cognitivo-linguistiques acquis	2	1	20	20	40	50		Gaelle Benichou	Contrôle Continu	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min	
	UE 5.7.8 : Bilan, évaluation et intervention dans le cadre des dysarthries neurologiques	2	1	15	10	25	30		Gaelle Benichou	Contrôle Continu	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min	
7. Recherche en orthophonie	UE 7.5 : Mémoire	18	1	10	60	70	400	470	Bertrand Glize	Manuscrit du mémoire et soutenance orale	Manuscrit du mémoire corrigé et/ou soutenance orale		
8. Compétences transversales	UE 8.2 : Formation aux gestes et soins d'urgence	1	1		25	25	5	30	Chantal de Castelbajac	Présentiel (Pas de note attendue)	Le jury de délibération peut proposer des modalités de rattrapage. Cette décision est laissée à l'appréciation du jury de délibération.		
10. Evaluation des pratiques professionnelles	UE 10 : Evaluation des pratiques professionnelles	1	1	5	10	15	60	75	Chantal de Castelbajac	Présentiel (Pas de note attendue)	Examen oral	15 min	
12. UE optionnelles obligatoires	Parcours personnalisé	2	1				10	10	Chantal de Castelbajac	Validation d'ECTS (voir modalités spécifiques) (Pas de note attendue)	Le jury de délibération peut proposer des modalités de rattrapage. Cette décision est laissée à l'appréciation du jury de délibération.		
Certificat de Compétences Cliniques	Certificat de Compétences Cliniques	Pas d'ECTS associé						Chantal de Castelbajac Gaelle Benichou Eve Le Cochenec	Validation d'un travail écrit et/ou oral	Le jury de délibération peut proposer des modalités de rattrapage. Cette décision est laissée à l'appréciation du jury de délibération.			
				TOTAL S10				868		TOTAL HEURES ANNUELLES		2371	

Modalités de validation des UE :

Les UE ne se compensent pas entre elles.

Une UE est définitivement acquise et capitalisée dès lors que l'étudiant y obtient une note supérieure ou égale à 10/20, excepté pour l'UE 6.8 (stage) et l'UE 7.5 (Mémoire) qui ne sont définitivement acquises qu'après validation de l'année universitaire.

Pour les UE non validées (note à l'UE inférieure à 10), une 2ème session de rattrapage est organisée pour la totalité des éléments composant l'UE. A l'exception de l'UE 11 pour laquelle le bénéfice de l'élément validé est conservé pour la session 2.

Les notes supérieures à 10 obtenues en première session aux éléments constitutifs (contrôles continus, examens terminaux,...) de l'UE ne sont pas conservées.

Une UE ne pourra être présentée plus de 4 fois (incluant les premières et deuxièmes sessions). En l'absence de validation, cela entraîne l'exclusion de l'étudiant.

Tout retard dans la remise des documents nécessaires à la soutenance de mémoire (UE 7.5) entraînera un ajournement en 1ère session et l'obligation de passer en 2ème session.

UE 12 : Tout retard dans la remise des documents demandés (selon les modalités demandées) entraînera un ajournement en 1ère session.

Modalités de validation des stages :

Pour l'UE 6.8 en cas de non validation du stage ou de l'oral de stage, le jury de délibération proposera un stage de rattrapage et/ou demandera un nouveau rapport de stage

Pour la session 2, le cas échéant un lieu de stage sera alors choisi par l'équipe pédagogique.

Modalités de validation des soutenances :

La date de remise du mémoire en vue de la soutenance sera communiquée dans le courant de l'année. Une remise hors délais entraînera l'ajournement à la session 1 et l'obligation de passer l'oral de soutenance en session de rattrapage.

Modalités de validation des semestres :

Un semestre est validé dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui le composent.

Les semestres ne se compensent pas entre eux.

Modalités de validation de l'année :

L'année est validée si toutes les UE sont validées, d'emblée ou après la session de rattrapage.

En cas de redoublement, le bénéfice et la note des UE acquises sont conservés, à l'exception de l'UE de stage, et du certificat de compétences cliniques.

Le second cycle des études (M1 et M2) ne peut faire l'objet de plus de 3 inscriptions.

Modalités de validation du diplôme (grade de master) :

L'obtention du diplôme est conditionnée à la validation sans restriction des trois années du premier cycle et des deux années du second cycle, l'obtention du Certificat de Compétences Cliniques et le fait d'avoir soutenu son mémoire avec succès.